



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 19.047

DATE DE LA CONVOCATION : 21 juin 2019

Le jeudi 27 juin 2019, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, 14 rue Fortuné Charlot, en séance publique à 19h30 sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël CARPENTIER, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 33
PRESENTS : 25 VOTANTS : 29

Etaient présents :

Jean-Noël CARPENTIER, Marcel SAINT AUBIN, Sami ELHANI, Monique LAMOUREUX, Casimir PIERROT, Lucienne GIL, Annie TOUSSAINT, Jean-Claude BENHAIM, Franck GUILLEMIN, Christian EVRARD, Alice HANDY, Françoise LARDIER-AURY, Jacqueline HUCHIN, Brigitte BOUILLET, Michel MANSAT, Diénabou KOUYATE, Pascal VIDECOQ, Clara PLARD, Isabelle MOSER, Bernard MIE, Jeanne DOCTEUR, Manuela MELO, Modeste MARQUES, Emile LARGET, Christiane GIRARD

Excusés ayant donné pouvoir :

Philippe BENNAB donne procuration à Michel MANSAT, Zahir HEENAYE donne procuration à Sami ELHANI, Olivier CANU donne procuration à Pascal VIDECOQ, Régis PEDANOU donne procuration à Modeste MARQUES

Excusés :

Karine NICPON, Estelle AUBOIN

Absents :

Cyril JOLY, Bruno GUIBOURET

Secrétaire :

Monsieur Michel MANSAT

Objet : Fixation des tarifs culture pour la saison 2019-2020

Le Service Municipal de la Culture propose de superbes spectacles et de nombreuses activités tout au long de l'année pour tous publics et à tous les goûts avec des prix très attractifs.

Comme les années précédentes, la nouvelle programmation de la saison 2019-2020, propose des animations diverses notamment des expositions d'arts plastiques, des spectacles vivants, cinéma, musique, lecture, théâtre et un opéra afin d'offrir une animation culturelle enrichissante pour les jeunes ou moins jeunes dans l'objectif de se divertir, se cultiver, partager des moments de rires, de joie, de réflexion et de découverte collective.

Conformément à ses engagements, la municipalité souhaite poursuivre son action visant à préserver le pouvoir d'achat des familles. Cela se traduit par la volonté de ne pas augmenter les tarifs Culture pour la saison 2019-2020 afin d'en garantir l'accès au plus grand nombre.

Ainsi, il est proposé aux membres du conseil municipal de fixer les tarifs suivants pour la nouvelle saison 2019-2020 :

Cinéma

Entrée cinéma tout public	3,60 €
Entrée cinéma tarif réduit abonnements (10 entrées)	2,10 €
Entrée cinéma tarif soirées spéciales	2,10 €
Entrée cinéma tarif scolaires et groupes	2,60 €
Ateliers d'animation / masterclass	2,50 €
Entrée Ecole et Collège au cinéma	2,50 €
Entrée Comédie Française au cinéma	5,00 €
Carte d'abonnement cinéma	6.10 €

Ateliers vidéo par trimestre	22 €
Ateliers vidéo vacances	12 €

Location d'expositions

par semaine	281 €
pour deux semaines	452 €
pour trois semaines	671 €
pour un mois	835 €

Spectacles

Catégories	Tarifs pleins	Tarifs réduits Ignymontains	Tarifs étudiants/moins de 25 ans/demandeurs d'emploi	Tarifs unitaires du billet pour l'achat de 3 spectacles
Catégorie A	35,00 €	30,00 €	25 €	25 €
Catégorie B	25,00 €	20,00 €	15 €	15 €
Catégorie C	20,00 €	15,00 €	10 €	10 €
Catégorie D	15,00 €	10,00 €	10 €	10 €
Catégorie E	8,00 €	4,50 €		
Catégorie F	5,00 €	3,00 €		

Spectacles programmés dans le cadre scolaire :

Spectacles scolaires Montigny : 2,5 €

Spectacles scolaires hors Montigny : 3 €

Les tarifs des spectacles sont appliqués par saison culturelle et non pas par année civile.

Ecole de Musique

Voir pièce annexe.

Enfin, la Commune par l'intermédiaire de son service culturel développe de nouveaux partenariats notamment avec les organismes d'actions sociales et culturelles souhaitant proposer à leurs agents un accès à la programmation Ignymontaine. Cela démontre son attractivité grandissante.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat dans le cadre des activités culturelles entre la ville et la Caisse Mutuelle Complémentaire d'Action Sociale (CMCAS) des industries électriques et gazières du Val d'Oise et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention de partenariat et toute autre convention partenariale qui serait prise et dont les obligations pour la Commune seraient similaires.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération la délibération 18.092 du 18 octobre 2018, relative aux révisions des quotients et tarifs,

Entendu l'exposé du Rapporteur,

Considérant l'intérêt de la Commune de fixer les tarifs culturels par saison et non plus par année civile,

Considérant l'intérêt de la Commune de déployer des partenariats visant à renforcer l'attractivité de la programmation culturelle,

Après en avoir délibéré,

FIXE les tarifs comme suit :

Cinéma

Entrée cinéma tout public	3,60 €
Entrée cinéma tarif réduit abonnements (10 entrées)	2,10 €
Entrée cinéma tarif soirées spéciales	2,10 €
Entrée cinéma tarif scolaires et groupes	2,60 €
Ateliers d'animation / masterclass	2,50 €
Entrée Ecole et Collège au cinéma	2,50 €
Entrée Comédie Française au cinéma	5,00 €
Carte d'abonnement cinéma	6.10 €

Ateliers vidéo par trimestre	22 €
Ateliers vidéo vacances	12 €

Location d'expositions

par semaine	281 €
pour deux semaines	452 €
pour trois semaines	671 €
pour un mois	835 €

Spectacles

Catégories	Tarifs pleins	Tarifs réduits Ignymontains	Tarifs étudiants/moins de 25 ans/demandeurs d'emploi	Tarifs unitaires du billet pour l'achat de 3 spectacles
Catégorie A	35,00 €	30,00 €	25 €	25 €
Catégorie B	25,00 €	20,00 €	15 €	15 €
Catégorie C	20,00 €	15,00 €	10 €	10 €
Catégorie D	15,00 €	10,00 €	10 €	10 €
Catégorie E	8,00 €	4,50 €	Pas dans livret saison culturelle	
Catégorie F	5,00 €	3,00 €		

Spectacles programmés dans le cadre scolaire :

Spectacles scolaires Montigny : 2,5 €

Spectacles scolaires hors Montigny : 3 €

FIXE les tarifs de l'école de musique comme précisés en annexe à la présente délibération,

PRECISE que les tarifs des spectacles sont appliqués par saison culturelle et non pas par année civile, soit du 27 septembre 2019 au 31 juillet 2020,

APPROUVE la convention de partenariat avec la Caisse Mutuelle Complémentaire et d'Action Sociale (CMCAS) des industries électriques et gazières du Val d'Oise, sis 4,6 rue des Chauffours à Cergy-Pontoise,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention, ainsi que toute convention de partenariat dont les obligations pour la Commune restent similaires à la présente convention.

Le Conseil ADOPTE, à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Pour le Maire
L'Adjoint délégué,

Marcel SAINT AUBIN